

DÉROGATION MINEURE

475, rue Pauline-Julien

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 10 décembre 2024 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 475, rue Pauline-Julien à Repentigny, portant le numéro de lot 4 240 509, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 14 novembre 2024.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale sur l'immeuble situé au 475, rue Pauline-Julien, portant le numéro de lot 4 240 509 :

- Réduire la marge arrière à 5,03 m alors que le règlement exige une marge de 7,5 m minimum;
- Autoriser la localisation d'un escalier et d'une porte d'accès menant au sous-sol situés dans la cour avant alors que le règlement le permet dans une cour latérale ou arrière.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 20^e jour du mois de novembre 2024.



L'assistant-greffier,

Me Stéphane Desrochers, avocat